

**DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE
NOUVEL AVIS PUBLIC**

AVIS PUBLIC est par les présentes donné que lors de la séance du conseil prévue pour le **lundi 4 novembre 2024** à 20 heures à la salle du conseil de l'hôtel de ville, au 100 de la rue Taschereau Est, le conseil municipal rendra une décision sur une demande de dérogation mineure présentée relativement à la propriété située au **3589 DU RANG DES CYPRÈS** (lot 4 381 404 au cadastre du Québec), à Rouyn-Noranda. Cette demande de dérogation mineure a été présentée en raison de la subdivision projetée des actuels lots 4 381 404 et 4 382 38 afin de créer de nouveaux lots (lots projetés 6 620 007 à 6 620 009 qui formeraient une seule unité d'évaluation) dont la superficie totale des 3 nouveaux lots réunis serait de 3 364,2 mètres carrés au lieu du minimum de 4 000 mètres carrés exigé par le règlement de zonage N° 2015-845 de la Ville de Rouyn-Noranda. Les effets de l'octroi de cette dérogation mineure seraient de permettre l'opération cadastrale, tel que ci-dessus mentionné, ainsi que le maintien des lots ainsi créés pour la durée de leur existence. Le conseil entendra lors de cette séance toute personne intéressée à se prononcer sur ladite demande et celle-ci est disponible pour consultation au bureau de la greffière, situé à l'hôtel de ville au 100 de la rue Taschereau Est, et ce, aux heures et jours normaux d'ouverture.

Donné à Rouyn-Noranda, ce 4^e jour d'octobre 2024
et publié le 16 octobre 2024



Angèle Tousignant, greffière

